

A close-up photograph of an elderly woman with short grey hair and red-rimmed glasses, smiling broadly. Her face is framed by two hands, with the index and thumb fingers of each hand touching to form a heart shape around her eyes and nose. The background is softly blurred.

Guide DES SOLIDARITÉS et des seniors

Édito

Le guide « Verneuil-sur-Seine, une ville à vos côtés » que vous avez entre les mains, regroupe l'ensemble des services d'action sociale offerts à tous les Vernoliens. Il est le reflet de la volonté de la municipalité de permettre à tous de vivre en harmonie, quelles que soient les situations, quelles que soient les conditions parfois difficiles et quels que soient les âges.

Le maître mot de l'action sociale est la solidarité entre les générations.

Cette préoccupation et cette action sont portées en priorité par le Centre Communal d'Action Sociale, véritable pivot de proximité pour les démarches et surtout service de d'écoute, de conseil, d'accompagnement, d'aides et d'orientation.

L'attention aux autres, tout particulièrement aux personnes en difficulté, est la base de l'équilibre du bien vivre ensemble : elle est de notre responsabilité à tous. Et les services municipaux, les premiers, s'y attellent avec leurs compétences spécifiques.

Ce guide a pour but d'aider chacun à trouver les réponses aux questions de la vie quotidienne quand des difficultés surgissent, et donne des solutions aux seniors pour répondre à leur volonté de vivre à leur domicile.

Au-delà de son cadre naturel de qualité, la ville de Verneuil-sur-Seine avec ses élus et ses agents, est au service d'une vie de qualité pour tous. C'est le cœur de notre engagement et de notre travail.



Hubert François-Vainville

Maire-adjoint délégué
à l'action sociale,
à la solidarité
et au handicap

INTRODUCTION

1 PRENDRE EN COMPTE L'ÂGE ET LE HANDICAP

>> BIEN VIVRE CHEZ VOUS...p 7

L'aide à domicile

Le portage des repas à domicile

La téléassistance

Les soins à domicile

L'aide-ménagère

Le plan prévention canicule

L'adaptation du logement

Rompre l'isolement

- *Yvelines étudiant senior*
- *Et pourquoi pas nous*
- *La main tendue*

Accès à la lecture

- *Portage de livre à domicile*
- *La bibliothèque sonore*

>> BIEN VIVRE DANS SA COMMUNE...p 11

Les transports

- *L'accessibilité et les déplacements en ville*
- *En minibus*
- *Pass navigo*
- *Transports facilités (carte Améthyste)*
- *Carte mobilité inclusion*
- *Le transport à la demande*

Découvrir, rencontrer, voyager

- *Les sorties*
- *Les voyages*
- *Le dîner de gala*
- *Les activités sportives*
- *Les associations*
- *Se promener (parcs et jardins, les bois de Verneuil, l'île des loisirs)*
- *Les jardins familiaux*
- *Donner de son temps*
- *Les activités culturelles et de loisirs*

Sommaire

>> VIVRE EN COLLECTIVITÉ DANS UN LIEU ADAPTÉ...p 17

La résidence autonomie Delapierre
L'établissement privé Clemenceau
L'accueil de jour et l'accueil temporaire
L'accueil familial

>> DES ORGANISMES À VOS CÔTÉS...p 18

Le pôle autonomie territorial
L'association Handi Val de Seine
Le PRIF
La CNAV

2 SOLIDARITÉ POUR TOUS

>> LE RÔLE DU CCAS...p 21

L'accueil tout public
Les dispositifs légaux
Les permanences juridiques

>> LES AIDES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES...p 22

Les aides alimentaires
Le calcul du quotient familial
Les aides aux familles pour les vacances
L'aide à la gestion budgétaire
L'accès aux aides financières et alimentaires
Les aides aux frais d'obsèques

>> LE LOGEMENT...p 24

La demande de logement social
La résidence sociale
Le constat d'insalubrité
L'accès et le maintien dans un logement
La prévention des expulsions
L'accès à l'hébergement d'urgence

>> L'ENFANCE ET LA FAMILLE...p 26

Favoriser la réussite de nos enfants
• *Les aides aux études*

Parentalité

- *Les plateformes Allo PMI / petite enfance*
- *Le service de la Petite enfance*
- *Les services Enfance et Éducation*

>> LA SANTÉ...p 30

Les professionnels à Verneuil
Le vaccin contre la grippe
La CMU
La CMU- C
L'hospitalisation à domicile
Signalement des maltraitances
L'aide aux aidants

>> LA TRANQUILLITÉ...p 32

Les agents de la Police municipale acteurs de la sécurité
L'opération tranquillité absences

>> DES ORGANISMES À VOS CÔTÉS...p 33

Le service action sociale du Conseil départemental des Yvelines
La maison de la justice et du droit

- *Le conciliateur de justice*
- *Le centre d'information sur le droit des femmes et des familles*
- *L'accompagnement des personnes en situation d'impayés et/ou de surendettement*

La Caisse primaire d'assurance maladie
La Caisse d'allocations familiales



RÉPERTOIRE ET INFOS PRATIQUES

>> ADRESSES ET NUMÉROS UTILES ...p 35





Intro

Le CCAS à l'écoute de vos besoins

Lieu d'écoute et d'accompagnement, le Centre communal d'action sociale, dit CCAS, vous accueille, vous écoute et vous aide à résoudre toute difficulté financière ou matérielle.

Accueillir tous les Vernoliens

Personnes de tout âge en difficulté, familles dans l'embarras, le CCAS, véritable lieu d'accueil de proximité, vous reçoit avec ou sans rendez-vous préalable.

Écouter, conseiller, orienter

Dans un esprit de solidarité, le CCAS vous écoute, vous oriente et vous informe en réponse à votre besoin spécifique. Il vous met en relation avec les organismes publics ou privés dont votre situation relève. En partenariat étroit avec les services sociaux départementaux, les associations d'aide aux personnes en difficulté, et les autres services municipaux, il vous renseigne sur les diverses prestations et aides dont vous pourriez bénéficier en fonction de votre situation : petite enfance, périscolaire, famille, santé, handicap, maintien à domicile, logement, exclusion sociale. Il vous aide dans le montage de dossier d'aide sociale.

Lutter contre l'isolement, rendre la ville accessible à tous

Si vous avez plus de 65 ans, le CCAS organise pour vous des sorties et des moments de convivialité qui permettent de rompre l'isolement et de créer du lien. Une évasion divertissante à la routine quotidienne !

Le CCAS travaille aux côtés d'autres services municipaux qui sont là pour vous rendre le quotidien plus facile et plus agréable : le service de la Petite enfance, la Direction de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la direction de la culture, la Police municipale,...



PRENDRE EN COMPTE L'ÂGE ET LE HANDICAP

Pour les aînés et les personnes en situation de handicap.
Au CCAS de Verneuil, des aides vous sont proposées pour faciliter votre quotidien, préserver votre cadre de vie et vous divertir.

>> BIEN VIVRE CHEZ VOUS

Personnes âgées, isolées, en perte d'autonomie ou handicapées, le CCAS de Verneuil met en place, diverses aides telles l'aide à domicile, le portage des repas et la téléassistance, afin de vous permettre de continuer à vivre chez vous.

L'aide à domicile

Une auxiliaire de vie ou une aide-ménagère peut vous être proposée pour l'aide aux tâches quotidiennes comme la toilette, le lever-coucher, les travaux ménagers, la préparation et prise des repas, les courses et les petits déplacements ou promenades, démarches administratives... En lien avec les services de soins médicaux à domicile.

Infos +

**Semaine et jours fériés. Tarif en fonction des ressources.
CCAS, 01 30 06 51 33**

Le portage des repas à domicile

Pour toute personne à mobilité réduite ou à partir de 60 ans, le CCAS de Verneuil vous propose d'adhérer au service de portage de repas complets et équilibrés à votre domicile. Les menus sont réalisés par une société privée de restauration.

Infos +

**Sur inscription préalable, du lundi au vendredi, entre 9 h 30 et 12 h30, pour une journée, une semaine, un mois ou plus.
CCAS, 01 30 06 51 33**

La téléassistance

Le CCAS de Verneuil vous propose d'adhérer à un service de téléassistance (société Vitaris). Via une télécommande portée en permanence : un bracelet ou un médaillon, un appel d'urgence est déclenché en cas de chute ou de malaise. Au bout du fil, jour et nuit, un conseiller d'Yvelines Écoute Assistance vous répondra et adaptera immédiatement l'intervention appropriée.

Infos +

**Informations et conseils, agence Vitaris Yvelines, 0 810 22 00 50 ou
www.yvelines.fr/fiche/agence-vitaris-yvelines/
CCAS, 01 30 06 51 32
Yvelines écoute assistance, 0 810 22 00 50**

Les soins à domicile

Le soin à domicile contribue au maintien à domicile en offrant des prestations paramédicales (infirmières, aides-soignants) coordonnées avec celles des autres intervenants à domicile.

Infos +

**Association locale de développement sanitaire, 25 avenue des Aulnes,
Meulan-en-Yvelines, 01 34 74 80 60**

L'aide-ménagère

L'aide-ménagère peut être accordée pour 5 ans par le Conseil départemental des Yvelines. Cette prestation, réservée à toute personne en situation de handicap de plus de 60 ans et toute personne de 65 ans et plus, est non cumulable avec l'APA. La demande est à effectuer auprès du CCAS.

Infos +

CCAS, 01 30 06 51 32

**Pôle gestion et contrôle des aides – Direction gestion et contrôle des dispositifs :
2 place André-Mignot - 78012 Versailles Cedex (adresse postale uniquement),
0 801 80 11 00, autonomie78@yvelines.fr**

Le plan prévention canicule

Pour prévenir les malaises et décès liés aux grosses chaleurs d'été, notamment la déshydratation, le Plan national canicule (PNC) est mis en place chaque année par le CCAS, du 1^{er} juin au 31 août. Ainsi, à la fin de chaque printemps, vous recevez une note d'information sur les comportements à adopter en cas de canicule. Celle-ci est accompagnée d'un formulaire à remplir et à retourner au CCAS. Grâce à ce formulaire, le CCAS garde un contact actif avec les personnes isolées ou à risque.

Infos +

**Une plateforme téléphonique est à votre disposition tous les jours de 9h à 19h : Canicule
info service au 0 800 06 66 66
CCAS, 01 30 06 51 32**



L'adaptation du logement

L'adaptation de votre logement à vos contraintes d'âge ou de handicap se fait en partenariat avec la Fédération SOLIHA. Un diagnostic de votre situation vous est proposé, à la suite duquel un financement de travaux d'aménagement peut être envisagé. Si vous êtes éligible à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le diagnostic est financé par le Département. Ce dispositif est à destination de toute personne âgée de plus de 60 ans, propriétaire occupant ou locataire d'un logement à titre de résidence principale.

Infos +

**SOLIHA Yvelines, 3 rue de la Porte de Buc, Versailles, 01 39 07 78 51, contact@solih78.fr
Pôle autonomie territorial, 5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine, 01 61 31 52 00**

Rompre l'isolement

• **Yvelines étudiant senior**

Chaque été, en juillet et août, pour rompre l'isolement des Vernoliens les plus âgés, le service Yvelines étudiants seniors est mis en place gracieusement, par le Conseil départemental. Des visites de convivialité sont proposées au domicile et sont assurées par des étudiants formés à cette mission, sous la responsabilité d'un professionnel du domaine social. Ces jeunes partagent avec vous conversation, jeux de société, promenades, courses, démarches administratives, et vous accompagnent éventuellement à vos rendez-vous coiffure.

Infos +

CCAS, 01 30 06 51 32

• **Et pourquoi pas nous**

Une initiative portée par le lycée Notre Dame des Oiseaux avec le soutien du CCAS pour tisser des liens entre générations. Un binôme d'élèves de classe de terminale se porte volontaire et rend visite à la même personne. Les visites se font toutes les 2 semaines sur le temps du déjeuner des lycéens, de novembre à juin. Ces visites permettent un temps de discussion et d'échanges mais peuvent être l'occasion d'une promenade ou d'un jeu de société. La régularité et le nombre de ces visites permettent de créer de véritables liens d'amitié qui, parfois, perdurent au-delà de l'année scolaire.

Infos +

**CCAS, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 39 17 57 62
etpourquoi pas nous, etpourquoi pas nous.ndo@gmail.com**

• **La Main Tendue**

La Main Tendue est un service de la Paroisse de Verneuil qui rassemble des bénévoles qui visitent les personnes seules ou souffrant de solitude, âgées ou malades.

L'association a pour objectif d'aider les habitants de Verneuil en proposant en priorité une écoute, des visites, une présence et éventuellement une aide

comme du petit bricolage, de l'aide aux courses, de l'aide aux démarches administratives,

Les rencontres peuvent se faire à domicile ou dans les maisons de retraite. La bienveillance, le respect des familles, la confidentialité et l'absence de tout prosélytisme sont le cœur de la charte de l'association.

L'association intervient en lien avec le CCAS ainsi qu'avec le Secours catholique et la Maison du Handicap.

Infos +

Hors congés scolaires

Association paroissiale de Verneuil, La Main Tendue, 07 82 78 57 05



Accès à la lecture

• Portage de livre à domicile

Le portage de livres à domicile permet de vous satisfaire si vous souhaitez lire mais que vous avez des difficultés à vous déplacer du fait de votre âge, de votre handicap ou de votre grossesse avancée. Une bibliothécaire vient chez vous et vous propose des livres selon vos goûts. Le service est gratuit, seule l'adhésion à la médiathèque devra être faite.

Infos +

**Médiathèque, 91, avenue du Château,
01 30 06 20 30**

• La bibliothèque sonore

Pour briser l'isolement des malvoyants, la médiathèque, en lien avec la bibliothèque sonore du Vésinet, propose l'accès à une banque de plus de 4 500 ouvrages enregistrés sur bande audio. Par fichiers mp3 ou bien CD audio, le lecteur bénéficie de romans, livres jeunesse, revues et journaux. L'ensemble de ce service est gratuit et la livraison se fait à domicile. Ces services sont entièrement gratuits et réservés exclusivement aux personnes empêchées de lire (certificat médical).

Infos +

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un message à inscription@bsvesinet.fr en indiquant votre adresse courriel, votre adresse postale et votre numéro de téléphone. Joindre un certificat médical ou une copie (recto-verso) de votre carte d'invalidité. Pour s'inscrire et commander, contactez la bibliothèque sonore du Vésinet au 01 34 80 10 98, contact@bsvesinet.fr

>> BIEN VIVRE DANS SA COMMUNE

Des moments de convivialité sont régulièrement proposés : rencontres avec d'autres lors de sorties, d'animations festives ou de voyages, accès à la culture via l'espace Béjart et la médiathèque, activités ouvertes à tous à la résidence Delapierre, création de liens intergénérationnels...

Les transports

• *L'accessibilité et les déplacements en ville*

C'est un souci quotidien porté par le CCAS en lien avec la Police municipale et la Direction des services techniques de la Ville en lien avec le GPS&O : trottoirs aménagés, accueil adapté des bâtiments publics, bancs publics pour des pauses, respect des règles de sécurité routière, ...

Infos +
CCAS, 01 30 06 51 32

• *En minibus*

Le transport en minibus est ouvert aux personnes à mobilité réduite ou âgées. Régulièrement pour se rendre au marché de Verneuil et dans les centres commerciaux de Chambourcy et Flins, le CCAS met à disposition un minibus pouvant transporter 8 personnes. Deux mercredis de chaque mois pour le marché du matin. Deux jeudis de chaque mois pour un après-midi dans les centres commerciaux et de manière plus ponctuelle pour des activités collectives, sportives, culturelles ou conviviales organisées sur la commune.

Infos +
Tarif : 20 € le carnet de 10 tickets.
CCAS, 01 30 06 51 32



• **Pass Navigo**

Pour tout Vernolien, selon votre situation, votre avis d'imposition et votre âge, le Département propose la gratuité ou des tarifs préférentiels de votre carte Navigo. Celle-ci vous permet d'emprunter bus et trains de notre région.

Infos +

CCAS, 01 30 06 51 32

<https://www.yvelines.fr/aide/transport-des-personnes>

• **Transports facilités (carte Améthyste)**

> La carte Améthyste vous donne accès pendant 1 an aux transports RATP et SNCF d'Île-de-France. Cette carte vous permet d'acheter vos billets de train à demi-tarif.

Infos +

CCAS, 01 30 06 51 32

• **La carte mobilité inclusion (CMI)**

La CMI, accordée aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie, permet de bénéficier de certains droits.

> La CMI invalidité vous permet d'obtenir, entre autres, la priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun et dans tous lieux publics. Cette carte vous est délivrée si vous êtes atteints d'une incapacité évaluée à 80 % ou plus.

> La CMI priorité ajoute la priorité dans les files d'attente. Elle vous est délivrée si votre incapacité est évaluée à moins de 80 % mais qu'il a été reconnu que rester debout vous était pénible.

> La CMI stationnement vous permet d'utiliser gratuitement toutes les places de stationnement de véhicules ouvertes au public.

Infos +

Pôle autonomie territorial, 5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine, 01 61 31 52 00

• **Le transport à la demande**

Ce dispositif est proposé par le Conseil départemental des Yvelines. Il s'adresse à toute personne empêchée (titulaires de la CMI avec mention « invalidité », bénéficiaires de l'APA...) et lui permet de prendre les transports en commun ou le taxi. Le service est collectif et les accompagnateurs sont acceptés. Pour des trajets réguliers ou occasionnels, le PAM 78 vous conduit de porte à porte.

Infos +

PAM 78, 09 78 04 78 78, pam78@transdev.com



Découvrir, rencontrer, voyager

• Les sorties

Le CCAS propose et anime régulièrement des sorties à thème : promenades champêtres, spectacles, visites de villes ou de lieux historiques, expositions... Certaines sont organisées en partenariat avec l'Union nationale des Combattants (UNC) et l'amicale de la Région Hauts de France.

Infos +

CCAS, 01 30 06 51 32

• Les voyages

Une fois par an, un voyage d'une semaine dans des contrées plus lointaines est proposé à un tarif volontairement modéré pour permettre au plus grand nombre d'y participer (Corse, Portugal, Bulgarie, Sicile ...).

Infos +

CCAS, 01 30 06 51 32

• Le dîner de gala

En début de chaque nouvelle année, un déjeuner de gala avec orchestre et animations est organisé par le CCAS au centre sportif François-Pons. Un moment de détente et de rencontres entre Vernoliens. L'occasion de sortir, s'amuser, de discuter avec les équipes du CCAS.

Infos +

**Ouvert aux personnes de plus de 67 ans et leur conjoint.
CCAS, 01 30 06 51 32**

• Les activités sportives

> Ateliers gym

Le CCAS propose aux seniors de plus de 60 ans des cours de gymnastique adaptés afin de rester en pleine forme. Les cours ont lieu tous les lundis matin de 10h à 11h à la résidence Delapierre.

Infos +

Le 1^{er} cours débute mi-septembre.

Tarif : 100 € l'année pour 33 cours de septembre à juin + 27 € pour la licence. Un certificat médical est demandé pour l'inscription.

Résidence autonomie Delapierre, 17 rue Delapierre, 01 39 71 57 62.

> La piscine de Verneuil

Gérée par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, elle vous offre en journée des créneaux de nage libre ainsi que des cours d'aqua gym de différentes intensités.

Infos +

01 30 06 58 20

www.gpseo.fr, rubrique vivre et habiter

• Les associations

De nombreuses associations sont présentes à Verneuil, dans tous les domaines. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la ville sur lequel sont répertoriées toutes les coordonnées des associations verneuliennes.

Infos +

Direction de l'éducation, de la jeunesse, des sports et la vie associative, 01 39 71 57 83

www.ville-verneuil-sur-seine.fr, rubrique vie associative



• *Se promener*

> **Les espaces verts : squares, parcs et jardins**

Une ville-jardin, c'est le but que s'est fixé la municipalité. Quel que soit l'endroit où l'on se trouve à Verneuil, la nature est toujours proche.

Quelques espaces de promenade et de détente : le Talweg (Jardins d'Aguilar), situé route de Narbonne, la coulée verte, la plaine de jeux des hauts de Verneuil, le parc du Champclos, le parc Saint-Martin et le parc de la mairie, situés en centre-ville, le parc des jardins familiaux, en entrée de ville.

> **Les bois de Verneuil**

Les bois offrent quotidiennement aux Vernoliens le loisir de se promener sur près de 155 hectares de chênes, de châtaigniers et de charmes. La forêt est riche de rencontres avec sangliers, chevreuils, renards, lièvres et lapins, mais aussi un très grand nombre d'écureuils de Corée.

> **L'Île de loisirs du Val-de-Seine**

Dédiée au sport, à la détente et aux loisirs pour tous, l'Île de loisirs s'étend sur 260 hectares de bois et de verdure, parsemés d'étangs et de plans d'eau aménagés. Baignade, activités nautiques et sportives multiples, aires de jeux et de pique-nique, promenades et dépaysement sont autant d'atouts pour le bonheur de tous au fil des saisons.

Infos +

Île de loisirs du Val-de-Seine, Chemin du Rouillard, 01 39 28 16 20

• *Les jardins familiaux*

Cultiver ses légumes pour sa propre consommation est un projet tant économique qu'écologique : le CCAS gère l'attribution et la location à l'année des parcelles des jardins familiaux. Les jardins sont aussi un lieu de promenade et de détente.

Infos +

*Boulevard Clemenceau
CCAS, 01 30 06 51 32*

• *Donner de son temps*

Beaucoup d'associations locales et des communes environnantes recherchent des bénévoles (Croix rouge, Secours catholique, Eveil enfance, Le Rocher Oasis des Cités, Saint Vincent, Valentin Haüy, EIAPC, La Gerbe...) ainsi que certains services sociaux (Réussite éducative, Mission locale, ...). N'hésitez pas à les contacter.

Pour être au plus près des plus jeunes et les accompagner chaque matin à l'école, l'association CarApatte est là : les bénévoles mènent à pied un groupe d'enfants vers leur école. Cet autobus pédestre dessert plusieurs terminus et fait des arrêts à heures fixes aux divers points de rencontre de la ville.

Un moment de rencontres et d'échanges tout en parcourant un quartier de la ville à pied. Le service est gratuit.

Infos +
Association CarApatte, 06 09 75 22 35

• Les activités culturelles et de loisirs

> Activités de loisirs

Des ateliers d'activité physique, de travail sur la mémoire, de cuisine, d'informatique ouverts à tous les seniors vernoliens sont régulièrement organisés à la résidence Delapierre tout au long de l'année.

Infos +
Résidence autonomie Delapierre, 17 rue Delapierre, 01 39 71 57 62



> L'espace culturel Maurice-Béjart : spectacles, expositions, cinéma

La salle Maurice-Béjart vous accueille toute la semaine en journée et en soirée pour des séances de cinéma mais aussi des conférences, débats et spectacles. La salle est climatisée et l'espace Maurice-Béjart dispose d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et un ascenseur. Un système permet également aux personnes souffrant de déficience auditive d'assister à toutes les manifestations avec une qualité d'écoute exceptionnelle.

Infos +
La plaquette de la saison culturelle est distribuée en juin et le programme cinéma chaque mois dans votre boîte aux lettres.
Espace Maurice-Béjart, 3 bd André-Malraux, Verneuil-sur-Seine, 01 39 71 59 33.

> La médiathèque : lire, voir et écouter

Livres, CD, DVD, la médiathèque est riche de ses collections et offre en plus des services adaptés. Des livres à gros caractères et des livres sonores sont disponibles à la médiathèque pour les personnes souffrant de déficience visuelle.

Des boîtes à lire ont été installées à certains endroits de la Ville et vous invitent à déposer les livres en bon état (lecture tout public) que vous ne souhaitez plus

garder chez vous. Les uns déposent, les autres lisent. Servez-vous, c'est gratuit et pour tout le monde !

Infos +
*Médiathèque, 91 avenue du Château, 01 30 06 20 30.
mediatheque@ville-verneuil-sur-seine.fr*

> L'École municipale de musique et de danse (EMMD) : seul ou à plusieurs, apprendre, chanter ou jouer d'un instrument

L'EMMD dispense un enseignement spécialisé pour tous niveaux dans plusieurs disciplines : piano, piano jazz, violon, violoncelle, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, guitare, batterie, trompette, hautbois, danse classique, et propose de nombreux ateliers de musique d'ensemble : musique de chambre, chorales, orchestres, ateliers jazz et pop rock.

Infos +
EMMD, Le Champclos, 11 rue Delapierre, 01 39 71 57 32

>> VIVRE EN COLLECTIVITÉ DANS UN LIEU ADAPTÉ

La résidence autonomie Delapierre

La résidence autonomie Delapierre est gérée par le CCAS. La résidence accueille les personnes retraitées et autonomes de plus de 55 ans, en toute indépendance, dans l'un des 76 logements offrant calme et sérénité en plein centre-ville. Elle vous propose de bénéficier d'une vie sociale en participant à des activités : jeux de société, repas festifs, goûters intergénérationnels ainsi que toutes les activités organisées par le CCAS.

Infos +
*Conditions d'admissibilité à cette résidence et dossier d'inscription à retirer auprès de la résidence Delapierre ou auprès du CCAS.
Résidence Delapierre, 17 rue Delapierre, 01 39 71 57 62
CCAS, 21, rue aux Cannes, 01 30 06 51 30*

L'établissement privé Clemenceau

L'établissement privé Clemenceau est un EPHAD (établissement pour l'hébergement de personnes âgées dépendantes). Cette structure accueille les personnes âgées en plus ou moins grande perte d'autonomie, désorientées ou en situation de handicap.

La résidence propose également d'accueillir pour des séjours temporaires ou permanents, des personnes âgées valides, semi-valides et dépendantes.



Lieu de vie médicalisé, la résidence dispose de 73 lits, d'équipements et d'infrastructures adaptés à la prise en charge de chaque résident.

Infos +

*Résidence Clemenceau, Bd Georges-Clemenceau, www.laresidenceclemenceau.fr,
Clemenceau.residence@wanadoo.fr, 01 39 71 61 75*

L'accueil de jour et l'accueil temporaire

L'accueil de jour et l'accueil temporaire vous conviennent si vous disposez d'une autonomie suffisante pour rester à votre domicile une partie du temps. Si vous envisagez d'être accueilli à temps complet ultérieurement dans un établissement, cela peut constituer une phase d'adaptation à la vie en collectivité. L'accueil de jour vous prend en charge, en établissement, uniquement durant la journée. L'accueil temporaire vous offre une prise en charge complète (jour et nuit) pendant une période déterminée.

Infos +

Pôle autonomie territorial, 5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine, 01 61 31 52 00

L'accueil familial

L'accueil familial vous permet de continuer à vivre en toute sécurité dans un cadre familial. Vous êtes hébergé dans une famille d'accueil agréée contre rémunération. Si vous êtes éligible, vous pouvez bénéficier d'une participation de l'aide sociale du Conseil départemental.

Infos +

Accueil familial, 2 place André-Mignot, Versailles, 06 87 29 01 59

>> DES ORGANISMES À VOS CÔTÉS

Le Centre communal d'action sociale vous orientera si nécessaire vers des services adaptés à vos besoins.

Le pôle autonomie territorial

Le Pôle autonomie territorial est le guichet de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il accueille, informe et oriente toute personne en situation de dépendance ou de handicap afin d'obtenir les aides financières adaptées.

• Pour les personnes âgées, le service évalue et étudie l'éligibilité à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre chez vous malgré votre perte d'autonomie. Elle est versée, aux plus de 60 ans, par le Conseil départemental.



L'APA en établissement, aide à payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des USLD (unités de soins de longue durée). Elle est versée aux dépendants de plus de 60 ans.

• Pour les personnes handicapées, le service instruit les dossiers d'orientation, d'allocations (AAH, PCH) et de prestations supplémentaires pour aider à l'autonomie

L'AAH (allocation d'adulte handicapée) permet d'assurer un minimum de ressources. Cette aide financière est attribuée sous réserve de respecter certains critères d'incapacité. Son montant vient compléter vos éventuelles autres ressources.

La PCH (prestation de compensation du handicap) prend en charge certaines de vos dépenses liées au handicap comme l'aménagement de votre logement ou de votre véhicule et le recours à une tierce personne. Cette aide financière est versée par le département.

Le complément de ressources est une allocation qui peut s'ajouter à l'AAH. Il compense l'absence durable de revenus si vous êtes dans l'incapacité de travailler.

Infos +

Pôle autonomie territorial, 5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine, 01 61 31 52 00

L'association Handi Val-de-Seine

En lien avec le Pôle Autonomie, l'association intercommunale Handi Val de Seine, offre pour tous les âges des services et des établissements médico sociaux de proximité pour personnes porteuses d'un handicap mental ou comportemental (Centre d'Action Médico Sociale Précoce, Plateforme de Diagnostic Autisme de Proximité, Instituts Médico-éducatifs, Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile, Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme, Foyers de Vie, Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé, Établissements et Services d'Aide par le Travail et Foyer d'Hébergement,

Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Accueil de Jour, Résidence Accueil).

Infos +

**Handi Val-de-Seine, 1 place de la galette, Verneuil sur seine, 01 84 28 00 70
www.handivaldeseine.org**

Prévention Retraite Île-de-France (Le PRIF)

Le PRIF est le partenaire des plus de 60 ans. Cet organisme travaille à l'accroissement de l'espérance de vie. Il a pour mission, entre autres, de développer des actions de prévention santé à l'attention des personnes retraitées en Île-de-France.

Infos +

PRIF, 161 avenue Paul-Vaillant-Couturier, Gentilly (94250), 01 57 21 37 47

La Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV)

La CNAV anticipe le passage à la retraite, vérifie et régularise les dossiers individuels des assurés afin d'éviter les ruptures de ressources. En Île-de-France, la CNAV tient le rôle de caisse de retraite régionale : c'est l'Assurance retraite Île-de-France. Elle gère directement la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des cotisants, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale.

Infos +

CNAV, 4 avenue Vladimir-Illitch-Lénine, Nanterre (92000), 09 71 10 39 60





SOLIDARITÉ POUR TOUS

>> LE RÔLE DU CCAS

Au CCAS de Verneuil : conseils et aides vous sont proposées pour pallier les difficultés du quotidien.

L'accueil tout public

S'informer sur les procédures d'inscription aux divers services proposés par la Ville, régler un différend, résoudre une problématique familiale ou financière, demander des aides ou des conseils, votre CCAS vous accueille, peu importe votre âge ou votre situation.

Le CCAS vous aide en vous donnant accès à une information en réponse à vos besoins et vous dirige, si nécessaire, vers les services compétents afin d'accéder rapidement à vos droits sociaux. Le CCAS est un relais de proximité !

Infos +

CCAS, 21, rue aux Cannes, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 30

Les dispositifs légaux

- Le CCAS vous aide à remplir vos dossiers de demande d'aide sociale (APA par exemple), vous aide à regrouper les pièces justificatives demandées lors du montage de ces dossiers et transmet vos demandes aux organismes concernés tels la CAF, la CPAM, le Conseil départemental...

- Le CCAS a également pour mission de domicilier les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune lorsqu'elles souhaitent bénéficier de prestations sociales, obtenir une carte d'identité, bénéficier de l'aide juridique ou s'inscrire sur les listes électorales. La domiciliation permet de recevoir du courrier de manière confidentielle au CCAS de Verneuil. Remise des lettres en main propre.

- Le CCAS assure la coordination des divers acteurs sociaux du territoire. Il réoriente donc si besoin les demandes (RSA, CMU, Allocations) vers la structure ou l'organisme le plus à même d'y répondre. : CPAM, CAF, Département.

Infos +

CCAS, 21, rue aux Cannes, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32



Les permanences juridiques

> Des permanences sont organisées au CCAS ou à la mairie, pour toute information sur vos droits, les démarches spécifiques propres à votre situation et les accompagnements existants.

Permanences des juristes : 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois de 9h à 12h. 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 17h, au CCAS sans rendez-vous.

> L'écrivain public assure des permanences les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 14h à 17h, au CCAS sans rendez-vous.

Infos +

CCAS, 21, rue aux Cannes, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32

>> LES AIDES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

Le CCAS, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, intervient sous différentes formes. Il met en place des dispositifs variés d'aides financières, d'actions ponctuelles ou durables de soutien et adaptées à des publics spécifiques (enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, jeunes, familles, personnes en insertion, SDF...).

Les aides alimentaires

Le CCAS délivre des bons alimentaires, à utiliser dans les 2 magasins Auchan de Verneuil, après évaluation sociale faite par des travailleurs sociaux au Secteur d'action sociale de Meulan.

Infos +

CCAS, 21, rue aux Cannes, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32

Le calcul du quotient familial, aide pour la restauration scolaire

Pour les familles disposant de faibles ressources, le CCAS calcule pour l'année scolaire, un quotient familial leur permettant de bénéficier de réductions sur la restauration scolaire. Une réduction de 1 € par repas consommé à la cantine scolaire est accordée. Cette réduction apparaît automatiquement sur la facture de fin de mois.

Infos +

CCAS, 21, rue aux Cannes, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32

Les aides aux familles pour les vacances

Les familles disposant de faibles ressources peuvent bénéficier d'une aide pour financer une partie des vacances de leurs enfants dans les accueils de loisirs de

la Ville ou lors de mini-séjours à l'extérieur. L'attribution de cette aide se fait en fonction de votre quotient familial. Pour les petites vacances scolaires dans les accueils de loisirs et l'Espace Jeunes, l'aide est de 20 € déduits directement sur la facture. Pour les grandes vacances d'été dans des structures municipales, une aide de 100 € peut être allouée. Cette aide est déduit directement de la facture.

Infos +

Demandes à adresser au CCAS, 21, rue aux Cannes, Verneuil-sur-Seine (78480), ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32

L'aide à la gestion budgétaire

Face à l'endettement, le service d'action sociale du Conseil départemental de Meulan est là pour accompagner dans l'apprentissage de la gestion des dépenses quotidiennes et d'un budget, dans le règlement et l'étalement des dettes et dans la gestion de projets de financement tels permis de conduire ou formation professionnelle.

Infos +

Service d'action sociale, 3 quai Albert 1^{er}, Meulan-en-Yvelines (78250), Plateforme Allô Solidarités, 01 30 83 68 36.

Permanences d'une assistante sociale au Pôle Autonomie, 5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine

L'accès aux aides financières et alimentaires

Frais d'obsèques, financement d'un centre de loisirs ou frais de cantine, entre autres, le Conseil départemental, via le service d'action sociale du Conseil départemental situé à Meulan, peut étudier une demande d'aide financière. L'attribution d'une aide dépend de votre situation familiale et de votre projet. Si vous rencontrez des difficultés à subvenir à vos besoins alimentaires, vous pouvez, sous condition, recevoir des bons alimentaires ou des chèques multiservices.

Infos +

Service d'action sociale, 3 quai Albert 1^{er}, Meulan-en-Yvelines (78250), Plateforme Allô Solidarités, 01 30 83 68 36.

Permanences d'une assistante sociale au Pôle Autonomie, 5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine

Les aides aux frais d'obsèques

Le CCAS peut vous accompagner dans les difficultés rencontrées à l'occasion de la disparition d'un proche.

Infos +

Demandes à adresser au CCAS, 21, rue aux Cannes, Verneuil-sur-Seine (78480), ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32



>> LE LOGEMENT

Tout problème lié à votre logement, à votre recherche de logement ou au paiement de votre loyer peut être remonté à votre CCAS. Une écoute et des conseils vous seront proposés afin de vous diriger vers la personne et l'organisme capables de vous aider au mieux.

La demande de logement social

Au CCAS de Verneuil, vous avez la possibilité de déposer une demande de logement social. Une seule demande par foyer est autorisée. Une demande peut être faite en ligne sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ou un dossier papier peut être constitué dans votre CCAS sur présentation de justificatifs. Un NUR (Numéro Unique Régional), valable 1 an, vous est alors attribué ; c'est le numéro unique de votre demande de logement social. Il garantit votre inscription en tant que demandeur de logement social.

Infos +

CCAS, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32

La résidence sociale

Une résidence de 39 logements propose l'hébergement temporaire de toute personne ne trouvant pas de lieu de vie durable. L'hébergement est garanti 6 mois, renouvelables une fois. Les admissions sont traitées sur dossier lors d'une commission d'admission à laquelle participe le CCAS. Les demandes se font uniquement sur le site internet de Coallia, gestionnaire de la résidence, et obligatoirement avec l'accompagnement d'un assistant social. Les demandeurs doivent être suffisamment autonomes et se situer dans un parcours d'insertion.

Infos +

**Résidence sociale de Verneuil-sur-Seine, 46 bd de la Seine, 01 39 65 83 89, www.coallia.org
CCAS, ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32**

Le constat d'insalubrité

En cas d'insalubrité dans votre logement locatif, il est nécessaire d'adresser un courrier à Monsieur le Maire qui mandatera la Police municipale pour venir constater photos à l'appui. Un dossier sera alors envoyé en préfecture.

Infos +

***Demandes à adresser au CCAS, 21, rue aux Cannes, 78480 Verneuil-sur-Seine,
ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32***

L'accès et le maintien dans un logement

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières pour permettre d'accéder à un logement ou de se maintenir dans son logement. Il peut ainsi vous aider à payer votre 1^{er} loyer, vos frais d'agence, d'assurance, vos charges de copropriété... Si vous êtes locataire en difficulté financière, le FSL peut également aider à régler loyers, charges locatives, factures d'électricité, de gaz, d'eau. L'aide versée ne peut dépasser l'équivalent de 6 mois de loyer. L'objectif est d'aider le locataire à solder sa dette.

Infos +

***Service d'action sociale (SAS), 3 quai Albert 1^{er}, Meulan-en-Yvelines (78250), Plateforme
Allô Solidarités, 01 30 83 68 36.
Permanences d'une assistante sociale au Pôle Autonomie,
5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine***

La prévention des expulsions

Si vous êtes sous le coup d'une expulsion de votre logement, le service d'action sociale (SAS) du Conseil départemental propose de vous recevoir dans son bureau de Meulan afin d'étudier les aides spécifiques pour rétablir votre situation. En amont de toute décision d'expulsion, la Préfecture de police envoie au Conseil départemental les assignations des personnes à comparaître suite à une dette locative. Le SAS de Meulan vous propose de vous recevoir afin d'établir un projet et solliciter les aides visant à rétablir votre situation.

Une fois l'avis d'expulsion prononcé, le jugement d'expulsion est rendu et le bail est rompu. Il ne reste qu'à savoir si l'avis d'expulsion est mis en œuvre ou non. Là encore, les professionnels du SAS de Meulan vous proposent de vous rencontrer pour étudier votre situation.

Le CCAS De Verneuil reçoit les mêmes courriers et se met également à votre disposition pour vous recevoir.

Infos +

***Service d'Action Sociale, 3 quai Albert 1^{er}, Meulan-en-Yvelines (78250),
Plateforme Allô Solidarités, 01 30 83 68 36.
Permanences d'une assistante sociale au Pôle Autonomie,
5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine
CCAS, 01 39 06 51 32***

L'accès à l'hébergement d'urgence

Pour toute recherche d'un hébergement d'urgence, le service d'action sociale (SAS) du Conseil départemental vous accompagne dans vos démarches. Il pourra par exemple vous indiquer le numéro unique d'Urgence Sociale et d'accueil des sans-abri : le 115, numéro gratuit et accessible d'un portable. Le SAS vous aide également à constituer votre dossier pour obtenir un hébergement durable.

Infos +

Service d'action sociale, 3 quai Albert 1er, Meulan-en-Yvelines (78250), Plateforme Allô Solidarités, 01 30 83 68 36.

*Permanences d'une assistante sociale au Pôle Autonomie,
5 grande Rue, Verneuil-sur-Seine
CCAS, 01 39 06 51 32*

>> L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Favoriser la réussite de nos enfants

• Les aides aux études

> Bourse d'études

Dans le cadre de la politique sociale de la Ville, des bourses d'études sont accordées aux collégiens, lycéens et étudiants appartenant aux familles dont les revenus correspondent à la tranche 1 et 2 des quotients familiaux applicables à la commune. Les dossiers sont à retirer à partir du mois de septembre de chaque année scolaire.

Infos +

*Formulaire sur demande à l'accueil Éducation, 17, rue Delapierre,
education@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 39 71 57 46*

> Bourses et aides pour étudiant

Si vous êtes étudiant ou que vous entrez en 1^{ère} année d'études supérieures, vous pouvez prétendre à des bourses et à des aides en fonction de votre situation. Si vous rencontrez des difficultés financières pour entreprendre et poursuivre vos études, vous pouvez également bénéficier d'aides spécifiques. Des aides à la mobilité, à l'insertion professionnelle et à l'accès à la fonction publique peuvent également vous être attribuées.

Infos +

www.service-public.fr, rubrique accueil particuliers/famille/bourses et aides pour étudiant

> Bourse projets jeunes

La Bourse projet jeunes s'adresse aux jeunes vernoliens âgés de 15 à 25 ans révolus. Le projet peut être individuel ou collectif. Ce dispositif consiste à fournir une aide financière aux projets retenus jusqu'à leur terme. Pour être éligible,

le projet devra s'inscrire dans une thématique de loisirs, de culture, de sports, d'humanitaire, de citoyenneté, de solidarité ou d'environnement. Sont exclus du dispositif, les projets de stages, d'inscription en club sportif, le financement d'études, financement matériel, les séjours de vacances.

Les jeunes intéressés par le dispositif doivent se rendre à l'Espace Jeunes pour présenter leur projet. S'il est conforme aux critères du dispositif, des formulaires d'inscription seront remis au candidat. L'aide financière sera accordée après la présentation du projet par le candidat devant la commission « Bourse projets jeunes ». Attention, nous vous conseillons de prévoir au moins 4 mois entre la 1^{ère} prise de contact avec le responsable de l'Espace Jeunes et l'octroi de la bourse.



Infos +

**Espace Jeunes, Complexe La Garenne-La Source, rue de Bazincourt,
pij@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 39 71 01 33**

Service Jeunesse, 17, rue Delapierre, jeunesse@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 39 71 57 43

Parentalité

• Les plateformes Allo PMI / petite enfance

- . Allô PMI pour prendre rendez-vous dans un centre PMI, 01 30 83 61 00.
- . Allô petite enfance pour la liste des assistantes maternelles sur Verneuil et les alentours, 0 800 85 79 78.
- . Allô planification familiale pour informer, dialoguer, consulter des professionnels sur la contraception, l'interruption ou la poursuite d'une grossesse, 01 30 83 61 21.

• Le service de la Petite enfance

À Verneuil, différentes solutions d'accueil s'offrent aux parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans : les modes d'accueil collectifs municipaux et privés, les assistants maternels indépendants qui accueillent les enfants à leurs domiciles et la garde à votre domicile. La ville de Verneuil dispose de 3 multi accueils, gérés par le service Petite enfance et réservés aux familles résidant dans la commune.

Les 3 établissements proposent de 1 à 5 jours en accueil régulier et de l'accueil ponctuel. Le service de la Petite enfance est un interlocuteur privilégié pour les familles dans la recherche d'un mode d'accueil.

> Les réunions d'informations pour les parents et futurs parents

Soucieux du besoin des familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, le Service Petite enfance organise des réunions d'information une fois par mois. Elles sont animées par la responsable et coordinatrice Petite enfance et la responsable du Relais Familles Assistants maternels. Elles donnent une information complète sur l'ensemble des modes d'accueil de la ville, le fonctionnement du service Petite enfance, les procédures d'inscription et d'attribution des places pour les structures municipales d'accueil collectif. Inscriptions auprès du secrétariat de la Petite enfance.

Infos+

*Petite enfance, Parc du Champclos, 11 rue Delapierre, 01 39 71 59 61,
petiteenfance@ville-verneuil-sur-seine.fr*



> Instants partagés, une ressource pour les familles verneuiliennes

C'est un lieu d'échanges et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents, ou toute personne responsable de l'enfant, habitant Verneuil-sur-Seine tous les jeudis entre 14h et 16h30 (hors vacances scolaires). On écoute, on se parle, on échange, on joue...

L'accès est libre, gratuit et sans inscription préalable. Véritable soutien à la parentalité, ces « instants partagés » multiplient les occasions de valoriser le parent, le rassurer sur son rôle auprès de son enfant. En toute confidentialité, un espace de

parole vous est dédié avec une écoute bienveillante.

C'est l'occasion d'échanger avec d'autres familles sur des difficultés rencontrées ou des questionnements, mais aussi de créer du lien social pour apprendre à grandir et vivre ensemble et de jouer avec son enfant dans des espaces adaptés à son âge, à ses envies et à son développement psychique et physique.

Infos+

*Petite enfance, Parc du Champclos, 11 rue Delapierre, 01 39 71 59 61,
petiteenfance@ville-verneuil-sur-seine.fr*

> Le Relais familles-assistants maternels (RFAM)

Le RFAM est un service municipal mis en place en partenariat avec la CAF et le Conseil départemental des Yvelines. Il s'agit d'un lieu de rencontre, d'écoute,

d'échange et d'informations. Il s'adresse aux parents à la recherche d'un assistant maternel, aux enfants et aux assistants maternels indépendants.

Il permet aux parents de s'informer et d'être accompagnés dans les démarches administratives liées à la fonction d'employeur : contrat de travail, rémunération, mensualisation..., d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil de la petite enfance à Verneuil et leur adéquation avec les besoins des familles, d'être écoutés et conseillés en cas de difficultés.

Le RFAM offre aux enfants des matinées récréatives afin de profiter d'un espace collectif aménagé pour leur plaisir, découvrir et se sociabiliser dans un environnement sécurisant, participer aux activités mises en place par les adultes (peinture, lecture, pâte à sel...). C'est aussi un lieu ressource en direction des assistant(e)s maternel(le)s et des auxiliaires parentales employés par des particuliers pour avoir des informations sur leur statut professionnel, sur les droits et leurs devoirs liés à leur profession, bénéficier du soutien et d'actions de professionnalisation dans l'exercice de leur métier et participer aux matinées récréatives avec les enfants

Infos+

RFAM, 19 allée des Saules (quartier de la Garenne), rfam@ville-verneuil-sur-seine.fr,

01 39 65 99 70

ou 11 rue Delapierre (parc Champclos) 01 39 71 57 75

rfam@ville-verneuil-sur-seine.fr

• **Les services Enfance et Éducation**

L'accueil Éducation se charge des inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Il est votre interlocuteur en cas de besoin sur la facturation de la restauration scolaire et des accueils périscolaires. Pour simplifier vos démarches administratives, la Direction de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a mis en place un dossier unique d'inscription pour toutes les activités : restauration, accueils du matin et du soir, accueils de loisirs.

> Les temps périscolaires

Les temps périscolaires sont proposés et organisés par la Ville dans chacune



des écoles maternelles et élémentaires. Il s'agit de temps de détente et de repos, avec des activités de loisirs éducatifs. Ces moments de convivialité constituent une transition entre la vie familiale et l'école.

> Les temps extrascolaires

Les temps extrascolaires sont proposés et organisés par la Ville, les mercredis toute la journée et pendant les vacances scolaires. Un accueil de loisirs élémentaire, un accueil de loisirs maternel ainsi qu'un dispositif « Pass'Sport découverte » accueillent vos enfants pendant ces périodes. Il s'agit de temps de détente et de repos, avec des activités de loisirs éducatifs.

Infos+

Accueil éducation, 17 rue Delapierre, 01 39 71 57 44 ou 01 39 71 57 49



>> LA SANTÉ

Les professionnels à Verneuil

À Verneuil, les offres concernant la santé sont riches. Médecins généralistes ou spécialistes, dentistes, podologues, psychothérapeutes, cabinets infirmiers, laboratoire d'analyses, centre de radiologie et pharmacies vous reçoivent et vous conseillent. Pour toute recherche d'un professionnel médical ou paramédical, n'hésitez pas à consulter le site de la ville, le site PagesJaunes.fr ou vous rendre à la mairie.

Le vaccin contre la grippe

Quel que soit votre âge, vous devez être à jour dans vos vaccinations. Rapprochez-vous de votre médecin traitant afin qu'il vérifie votre carnet de santé. Le vaccin contre la grippe est facultatif mais vivement conseillé après avis médical pour toute personne de santé fragile, âgée ou souffrant d'une affection cardiaque ou respiratoire. La vaccination est payante chez un médecin mais remboursée en partie par la Sécurité sociale. Elle est gratuite dans un établissement public.

La CMU

La Couverture maladie universelle (CMU) permet l'accès aux soins et leur remboursement à toute personne résidant en France et n'étant pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.



La CMU- C

La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU- C) donne droit à la prise en charge gratuite de vos dépenses de santé si les ressources de votre foyer ne dépassent pas un certain plafond. Associée à la Sécurité sociale, elle permet une prise en charge à 100 % de nombreux soins de santé et inclut certains forfaits tels l'optique, les soins dentaires ou les prothèses auditives.

L'hospitalisation à domicile

L'hospitalisation à domicile vous offre la possibilité de rester chez vous plutôt qu'à l'hôpital même si votre état nécessite des soins lourds (hors domaine psychiatrique). Pour bénéficier de ce service, une entente avec la Caisse primaire d'assurance maladie est nécessaire.

Signalement des maltraitances

Le Signalement des maltraitances est un service d'écoute, de conseil et d'accompagnement afin de prévenir et de lutter contre toutes les situations de maltraitance : physique, psychologique, escroquerie, vol, négligence grave ou non-respect de la dignité. Vous êtes une personne âgée ou handicapée et vous subissez une maltraitance, vous êtes témoin d'une maltraitance, vous avez des inquiétudes ou seulement des doutes sur le mauvais traitement d'une personne proche de vous : appelez du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 !

Infos+

Alerte maltraitance seniors et adultes en situation de handicap, 01 39 55 58 21

L'aide aux aidants

L'aide aux aidants permet aux familles ou à tout autre aidant non professionnel de partager ses problématiques liées à l'accompagnement d'une personne en perte d'autonomie.

Salon d'accueil à la résidence autonomie Delapierre : une demi-journée tous les 15 jours, encadré par une auxiliaire de vie du CCAS, un groupe de 4 à 6 personnes dépendantes est accueilli au salon de la Résidence autonomie

Delapierre. Des jeux de stimulation sont proposés ainsi qu'un temps d'échange, une collation et éventuellement une sortie dans le quartier.

Infos +

CCAS 01 30 06 51 32.

Résidence Delapierre, 17 rue Delapierre

> L'aide prend aussi la forme de groupes de parole, de réunions d'information sur des problématiques ciblées (la maladie d'Alzheimer ou l'aménagement du logement par exemple) ou de pièces de théâtre interactives. Un soutien psychologique individuel est également proposé.

Infos +

**Association locale de développement sanitaire (ALDS), 25 avenue des Aulnes,
Meulan-en-Yvelines, 01 34 74 80 60**

>> LA TRANQUILLITÉ



Les agents de la Police municipale acteurs de la sécurité

Ils sont à votre écoute, vous conseillent et vous aident face à toute situation qui vous semble inhabituelle.

L'équipe de la Police Municipale anime des formations sur les risques du quotidien, fournit des documents et donne des conseils de sécurité (le vol à la fausse qualité, le vol à la tire et le vol à l'arraché, le retrait d'argent à un distributeur automatique, les agressions, l'abus commercial, les mesures face aux risques de cambriolage en cas d'absence durable de votre domicile) ainsi que tous les problèmes liés à la sécurité routière.

Infos +

**Pour tout conseil ou information, contactez les
agents de votre Police municipale !**

Police municipale, 21 rue aux Cannes,

01 39 71 90 77

pm@ville-verneuil-sur-seine.fr

L'opération tranquillité absences

Pendant toute absence prolongée de votre résidence, vous pouvez demander à la Police municipale ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des rondes sont organisées régulièrement et de façon inopinée. Les agents municipaux vous préviennent immédiatement en cas d'anomalie, tentative d'effraction, effraction ou cambriolage. La prestation est gratuite.

Infos +

**Inscription sur formulaire à effectuer en ligne sur le site de la ville ou au poste de Police municipale,
21 rue aux Cannes, 01 39 71 90 77**

>> DES ORGANISMES À VOS CÔTÉS

Le service action sociale du Conseil départemental des Yvelines

Le Secteur d'action sociale vous accueille et vous soutient pour toute difficulté ou démarche d'insertion sociale : aide au logement, accès aux droits sociaux ou absence de revenus notamment. Ils favorisent votre accès aux droits sociaux. En effet, les personnes en difficultés peuvent avoir accès aux différentes aides et prestations sociales comme par exemple le revenu de solidarité active (RSA). Si vous êtes sans revenu, et selon la composition de votre foyer, vous pouvez, si vous souhaitez évaluer votre droit au RSA, joindre la plateforme départementale RSA. Pour tous autres droits sociaux, vous pouvez joindre le Secteur d'action sociale de Meulan.

Infos +

**Service d'action sociale, 3 quai Albert 1er, Meulan-en-Yvelines (78250) 01 30 83 68 36.
Plateforme RSA – Seine Aval, 01 30 99 94 66, plateformersaLM@yvelines.fr**

La Maison de la justice et du droit

La Maison de la justice et du droit (MJD) est un lieu proche du citoyen offrant des services gratuits d'écoute, d'information, d'orientation et de résolution amiable des litiges. Elle rassemble les divers services et permanences susceptibles de contribuer à l'information et au respect des droits et devoirs de chacun en toute confidentialité. Elle vous propose des permanences d'avocats, de médiateurs, d'huissiers, d'écrivains publics ou de psychologues.

• Le conciliateur de justice

Le conciliateur de justice vous reçoit afin de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties.

Infos +

**Les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 14h à 17h sur rendez-vous.
MJD, 79 boulevard Victor-Hugo, Les Mureaux, 01 34 92 73 42**

• **Le centre d'information sur le droit des femmes et des familles**

Le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles vous écoute et vous conseille par le biais d'un juriste.

Infos +

*Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, sans rendez-vous
MJD, 79 boulevard Victor-Hugo, Les Mureaux, 01 34 92 73 42*

• **L'accompagnement des personnes en situation d'impayés et/ou de surendettement**

Des permanences sont ouvertes pour écouter, conseiller et accompagner les personnes qui sont en situation de surendettement ou rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget.

Infos +

Association CRESUS

*Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous.
MJD, 79 boulevard Victor-Hugo, Les Mureaux, 01 34 92 73 42*

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

La Caisse primaire d'assurance maladie ou CPAM est un organisme de droit privé qui exerce une mission de service public. Elle se positionne comme un intermédiaire entre les assurés et l'Assurance Maladie. En d'autres termes, la CPAM assure les relations de proximité avec les assurés de l'Assurance Maladie.

Aussi, tout assuré souhaitant consulter ses décomptes de remboursement, télécharger des documents administratifs, choisir son médecin traitant peut prendre contact avec la CPAM.

Infos +

Être accueilli à la CPAM de Chanteloup-les-Vignes, 33 avenue de Poissy, Chanteloup-les-Vignes, 0 811 70 36 46. Point accueil ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

*Se déplacer à la CPAM des Yvelines, 92 avenue de Paris, Versailles.
Écrire à la CPAM des Yvelines, 78085 Yvelines Cedex 9
www.ameli.fr*

La Caisse d'allocations familiales (CAF)

La CAF vient en aide aux personnes en situation précaire, isolées ou handicapées. Elle prend en charge certaines prestations et éventuellement le versement de minima sociaux.

Infos +

CAF Les Mureaux, Parc Jean-Vauzelle, 31 rue Veuve-Fleuret, Les Mureaux, 0 810 25 78 10



RÉPERTOIRE ET INFOS PRATIQUES

>> ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

CCAS de Verneuil

21, rue aux Cannes, 78480 Verneuil-sur-Seine,
ccas@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 51 32

Le CCAS déménagera courant octobre 2019 au 11 Rue Delapierre, parc du Champclos.

Horaires d'ouverture : mardi de 9h à 12h et de 17h à 20h, mercredi de 9h à 12 h, jeudi de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pôle autonomie territorial Seine Aval

5 grande Rue, 78480 Verneuil-sur-Seine, seineaval@mda.yvelines.fr,
01 61 31 52 00

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 1 h.

Espace Maurice-Béjart

3 boulevard André-Malraux, 78480 Verneuil-sur-Seine
culture@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 39 71 59 33

Médiathèque

91, avenue du Château, 78480 Verneuil-sur-Seine
mediatheque@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 30 06 20 30

horaires d'ouverture : mardi de 14h à 20h, mercredi et samedi de 10h à 13h puis de 15h à 18h, jeudi et vendredi de 14h à 19h. Fermeture annuelle en août.

École municipale de musique et de danse

Le Champclos, 11 rue Delapierre, 78480 Verneuil-sur-Seine
emmd@ville-verneuil-sur-seine.fr, 01 39 71 57 32

Conseil départemental des Yvelines

2 place André-Mignot
78000 Versailles
01 39 07 78 78

Résidence Clemenceau

Boulevard Georges Clemenceau, 78480 Verneuil-sur-Seine
clemenceau.residence@wanadoo.fr, 01 39 71 61 75



Résidence Delapierre

17 rue Delapierre
78480 Verneuil-sur-Seine
01 39 71 57 62

Association Locale de Développement Sanitaire

25 avenue des Aulnes, 78250 Meulan
alds@alds.org, 01 34 74 80 60

Allô Solidarités

Numéro dédié aux Secteurs d'action sociale
01 30 83 68 36

Association Odyssée

Dans les Yvelines et le Val-d'Oise, association de coordination et accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, 01 30 94 03 68

Maison de la justice et du droit du Val de Seine

79 boulevard Victor-Hugo, 78130 Les Mureaux
maisonjustice.smmjd@orange.fr, 01 34 92 73 42

Association gérontologique des Yvelines (maltraitance)

01 39 55 58 21

Service téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

SOLIHA

3 rue de la Porte de Buc, 78000 Versailles
contact@solih78.fr, 01 39 07 78 51

CNAV des Yvelines

5 rue Joël-le-Theule, 78180 Montigny-le-Bretonneux

CAF des Yvelines

1 rue La Fontaine, 78201 Mantes-la-Jolie Cedex
0 810 25 78 10

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

17-19 avenue de Flandre, 75019 Paris
01 40 05 32 64

>> PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Professions médicales et paramédicales (Médecins généralistes, cabinets infirmiers, centres de radiologie, laboratoires d'analyses, pharmacies...)

Pour tout conseil, rapprochez-vous de votre mairie ou consultez l'annuaire des professions médicales et paramédicales disponible sur le site de la ville ou aux accueils des services municipaux.

>> NUMÉROS D'ENTRE AIDE SOCIALE

Les Restaurants du Cœur

85 allée des Résédas, 78540 Vernouillet

01 39 65 74 51

ad78.vernouillet-cd@restosducoeur.org

Distribution et aide à la personne : lundi de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 10h à 12h30.

Point BéBé : lundi de 10h à 12h30.

Secours Catholique

1 rue Delapierre, 78480 Verneuil-sur-Seine

01 39 71 62 62

Secours populaire français

25 avenue Paul Vaillant-Couturier, 78190 Trappes

01 30 50 46 26

SOS Femme Violence Conjugale

39 19 (appel gratuit)

SOS Violences Familiales

01 44 73 01 27

Allô enfance en danger

119

>> NUMÉROS D'APPELS D'URGENCE

SAMU	15
Police-Secours	17
Pompiers	18
Numéro d'appel des urgences en Europe	112

[illegible]

[illegible]

Guide des Solidarités et des seniors

Hôtel de ville : 6, boulevard André-Malraux • BP 10

78480 Verneuil-sur-Seine

Tél. : 01 39 71 57 00

Directeur de la publication

Philippe Tautou

Directeur de la rédaction

Patrice Jégouic

Rédaction

Sophie Garrec

Mise en page

Anne-Sophie Majorel

communication@ville-verneuil-sur-seine.fr • Tél. : 01 39 71 57 27

Impression environnementale Iso 14 001

Imprimerie Wauquier (label Imprim' Vert)

Distribution

Champar

Photos

Service Communication • Fotolia • Handi Val de Seine

Tirage

10 000 exemplaires

(Reproduction totale ou partielle de photographies et de textes interdite)

